

RÉFORME DES TAXES SUR L'EAU POTABLE ET SUR L'ASSAINISSEMENT

TAXES (€/M3) HT	2025	2026	2027	2028 2029 2030
PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	0.07	0.07	0.07	0.07
REDEVANCE POUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE	0.43	0.39	0.33	0.30
REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE : TAUX DE BASE	0.05	0.06	0.12	0.21
REDEVANCE POUR LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TAUX DE BASE	0.03	0.09	0.17	0.17

REMARQUES : Les taux de base pour la performance des réseaux d'eau potable et pour les systèmes d'assainissement collectif sont modulés par un coefficient qui varie de 0.2 (excellente performance) à 1 (mauvaise performance) pour l'eau potable et de 0.3 (excellente performance) à 1 (mauvaise performance) pour l'assainissement. Il est prévu des coefficients intermédiaires

L'année 2025 est une année de transition. C'est le coefficient de modulation forfaitaire correspondant à la performance optimale qui a été appliqué soit : $0.05 \times 0.2 = 0.01\text{€/M3}$ et $0.03 \times 0.3 = 0.009\text{€/M3}$. À partir de 2026 le coefficient appliqué sera celui des performances réelles.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES PAR M3 EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

PERFORMANCE	2025	2026	2027	2028 , 2029, 2030
OPTIMALE	0.519 € HT	0.499€ HT	0.475€ HT	0.463€ HT
MAUVAISE		0.61€ HT	0.69€ HT	0.75€ HT

REMARQUES : Au montant de ces taxes s'ajoute une TVA au taux de 5.5% pour l'eau potable et de 10% pour l'assainissement